



AUDIT

37 bis, rue du Général Leclerc
92442 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 07 97
Fax : 01 40 93 00 25
www.groupe3c.com

STADE DE VANVES

=====

Association loi 1901
Siège social : 23 rue Mary Besseyre
92170 VANVES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

=====

STADE DE VANVES

=====

Association loi 1901
Siège social : 23 rue Mary Besseyre
92170 VANVES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

=====

Aux Membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association STADE DE VANVES relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du comité directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

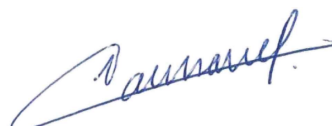
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Issy les Moulineaux,

Le 8 décembre 2021,

Le Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CAUSSANEL', written over a horizontal line.

3C AUDIT

Société de Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Versailles
Représentée par Patrick CAUSSANEL

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ASSOC STADE DE VANVES

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

ACTIF	Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021			01/07/2019 au 30/06/2020
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	31 457.46	10 052.50	21 404.96	23 629.97
Autres	29 537.06	19 915.23	9 621.83	16 056.95
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	100.00		100.00	100.00
TOTAL (I)	61 094.52	29 967.73	31 126.79	39 786.92
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	6 625.72		6 625.72	25 220.30
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	789 156.83		789 156.83	604 210.73
Charges constatées d'avance	14 953.69		14 953.69	12 005.47
TOTAL (II)	810 736.24		810 736.24	641 436.50
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	871 830.76	29 967.73	841 863.03	681 223.42

BILAN PASSIF

ASSOC STADE DE VANVES

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

PASSIF	Du 01/07/2020 au 30/06/2021	Du 01/07/2019 au 30/06/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	540 298.36	180 298.24
Excédent ou déficit de l'exercice	91 883.02	360 000.12
<i>Situation nette (sous total)</i>	632 181.38	540 298.36
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	8 330.50	8 330.50
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	640 511.88	548 628.86
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	16 153.80	
TOTAL (II)	16 153.80	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 212.41	19 342.93
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	59 840.54	100 959.57
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	66 382.89	7 772.06
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	19 761.51	4 520.00
TOTAL (IV)	185 197.35	132 594.56
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	841 863.03	681 223.42

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC STADE DE VANVES

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

	Du 01/07/20 au 30/06/21	Du 01/07/19 au 30/06/20	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	564 400.76	1 054 008.82	-489 608.06	-46.45
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	5 319.50	88 308.14	-82 988.64	-93.98
<i>Dont parrainages</i>	5 114.00	15 608.15	-10 494.15	-67.24
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	485 815.04	535 778.83	-49 963.79	-9.33
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	23 070.24	5 585.00	17 485.24	313.08
Mécénats		7 500.00	-7 500.00	-100.00
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges		1 330.13	-1 330.13	-100.00
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	70 372.66	603.58	69 769.08	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 148 978.20	1 693 114.50	-544 136.30	-32.14
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et autres achats	499.99	192.92	307.07	159.17
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	664 967.86	817 462.38	-152 494.52	-18.65
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 603.04	23 981.64	-20 378.60	-84.98
Salaires et traitements	340 808.78	366 840.50	-26 031.72	-7.10
Charges sociales	74 553.47	116 712.92	-42 159.45	-36.12
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 660.13	8 724.46	-64.33	-0.74
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	16 153.80		16 153.80	
Autres charges	2 806.12	6 359.63	-3 553.51	-55.88
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 112 053.19	1 340 274.45	-228 221.26	-17.03
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	36 925.01	352 840.05	-315 915.04	-89.53
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	853.95	1 293.66	-439.71	-33.99
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	853.95	1 293.66	-439.71	-33.99
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	853.95	1 293.66	-439.71	-33.99
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	37 778.96	354 133.71	-316 354.75	-89.33

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC STADE DE VANVES

Du 01/07/2020 au 30/06/2021

	Du 01/07/20 au 30/06/21	Du 01/07/19 au 30/06/20	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	54 835.06	8 789.23	46 045.83	523.89
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	54 835.06	8 789.23	46 045.83	523.89
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	731.00	2 922.82	-2 191.82	-74.99
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	731.00	2 922.82	-2 191.82	-74.99
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	54 104.06	5 866.41	48 237.65	822.27
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 204 667.21	1 703 197.39	-498 530.18	-29.27
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 112 784.19	1 343 197.27	-230 413.08	-17.15
EXCÉDENT OU DÉFICIT	91 883.02	360 000.12	-268 117.10	-74.48

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC STADE DE VANVES
Du 01/07/2020 au 30/06/2021

	Du 01/07/20 au 30/06/21	Du 01/07/2019 au 30/06/2020	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats	953 680.00		953 680.00	100.00
TOTAL	953 680.00		953 680.00	100.00
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Bénévolats	953 680.00		953 680.00	100.00
TOTAL	953 680.00		953 680.00	100.00